

Compte rendu du CTL du 24/6/2016

## **Juin 2016, la grande braderie des droits sociaux**

1936 – 2016. Cela fait 80 ans. 80 ans que les français ont acquis les premiers droits sociaux importants - les fameux accords de 36 avec les congés payés. Ce fut une avancée considérable pour les travailleurs. Depuis, les droits sociaux ont sans cesse été améliorés et développés. Le travail au service de l'homme, de son épanouissement, de sa qualité et de son niveau de vie .

80 ans plus tard, après de nombreuses décennies d'évolution positive, le monde du travail et les droits des salariés n'ont jamais subi d'attaques aussi fortes et frontales. Le monde du travail est secoué par la mondialisation et les puissances financières et les salariés subissent actuellement les plus violentes attaques contre leurs aspirations et leurs droits fondamentaux. En effet, la loi Travail revient sur les garanties essentielles des salariés, notamment l'égalité de traitement entre tous. Avec les accords d'entreprises, la loi ne serait plus la même pour tous.

Salariés de l'Etat, ne nous croyons pas à l'abri. Toujours jeté en pâture à la vindicte populaire en opposition aux salariés du privé, le secteur « dit protégé » subit déjà de nombreuses attaques. Elles seront amplifiées quand la loi Travail sera appliquée.

Solidaires Finances Publiques a rappelé son opposition à loi El Khomri et demande son retrait pur et simple. En cette période de soldes, les droits des salariés ne doivent pas être bradés et liquidés, mais confortés.

Pendant ce temps, on distrait le bon peuple avec l'Euro de football. Le gouvernement veut recréer l'unité nationale derrière une équipe de France qui ne détournera pas nos yeux de l'essentiel. Ne soyons pas dupes.

Sur l'ordre du jour :

### **1/ DUERP et PAP**

La campagne lancée, les cadres de proximité ont été invités à organiser une réunion de service pour échanger sur la nature des risques, les expliciter et les pré-coter. Afin de préparer cette réunion, les agents ont été destinataires de documents envoyés par mail par leur chef de service et/ou poste.

Conformément aux textes sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la répartition homme/femme a été intégrée au DUERP.

La date d'organisation de la réunion est laissée à l'initiative des cadres de proximité, qui doivent envoyer aux Assistantes de Prévention le justificatif de tenue de celle-ci.

Quatre journées ont été consacrées à l'analyse des lignes et ont permis de finaliser le DUERP. A l'issue des GT, le DUERP comporte désormais 3580 lignes de risques dont 611 nouvelles à



traiter et les autres à retraiter. Au final, le PAP retient 370 risques dont 93 Risques Psycho-Sociaux.

Le CHSCT bien qu'ayant mis en valeur tout le travail accompli lors de l'établissement du DUERP s'est prononcé contre le PAP qui valide le choix personnel du DRFiP dans la priorisation des risques à traiter et la façon de les traiter.

Le Président se satisfait pleinement du travail accompli sur le DUERP et se félicite que ce soit reconnu par les Organisations Syndicales. Pour lui, les moyens financiers et la formation actuels sont LA bonne solution et il n'est pas question de trouver un autre consensus. Surtout que "le dialogue entre chef de service et agents s'est amélioré !"

Sinon, la discussion a rapidement tourné sur le maintien des positions de chaque côté de la table. Il existe une pression continue sur les agents pour atteindre les objectifs de la part des chefs de service. La Direction ne le reconnaît pas évoquant la baisse du nombre d'objectifs depuis plusieurs années. Les statistiques sont là pour mesurer la santé de la Direction et cela ne le dérange pas qu'un indicateur soit dans le rouge. C'est explicable devant la DG. Faut-il comprendre par là que les objectifs ne sont pas obligatoires ? Et qu'il est donc hors de question de se faire écrêter des heures ou de subir une pression pour ces objectifs ?

Le DRFiP admet qu'il est impossible de continuer l'exercice de nos missions avec moins de personnel. Il doit trouver des solutions pour y remédier et l'une d'elles passe par l'externalisation des fichiers de mise à jour des locaux des logements sociaux (Mise à jour par le bailleur social des fichiers d'occupation des locaux traduits vers ILIAD). Lorsque Solidaires Finances Publiques soulève le problème de la perte d'une mission, le DRFiP rétorque : "le travail de l'agent n'est pas l'acquisition de l'information mais le traitement de celle-ci".

Solidaires Finances Publiques a voté contre.

## **2/ SUPPRESSION DE LA 6e BDV**

Finalement actée juridiquement, la suppression de la 6e BDV est tombée comme un couperet. Annoncée le 22 décembre 2015 aux collègues comme on parle du temps qu'il fait, elle entre dans le cadre des restructurations du contrôle fiscal voulu par la DG. Elle s'inscrit dans le cadre national de redéploiement des effectifs en adéquation des moyens par rapport aux enjeux selon la DG. D'abord, 50 emplois DIRCOFI sont redéployés dans des missions nouvelles et 107 emplois de vérificateurs sur le plan national. La DRFiP59 contribue à hauteur de 3 emplois A plus un chef de brigade. Et les collègues sont répartis sur les brigades restantes sur Fives du fait des règles de gestion.

En rappel, pour un poste supprimé, il est prévu un maintien à résidence sur la commune, en surnombre si cela est nécessaire. La Direction a expliqué son choix de la 6e BDV. Le site de Fives regroupe déjà plusieurs brigades ce qui permet un maintien des collègues sur site. De plus, il y avait une difficulté à alimenter en dossiers la brigade. Le territoire géré est réparti sur les brigades restantes tant en matière de dossiers qu'en matière de recouvrement. Aussi, la DG a donné pour mot d'ordre l'augmentation de la taille des brigades à 10 vérificateurs sans fournir les emplois correspondant.

Vos élus ont soulevé le paradoxe sur le fait que la DG peut alimenter par des emplois A en ALD les postes des collègues détachés au STDR alors que la Direction doit transférer des emplois de vérificateurs. La réponse est qu'il n'y a pas de contradiction. Les emplois du STDR sont temporaires et ceux de la DIRCOFI sont permanents.

Solidaires Finances Publiques a voté contre.

## **3/ TRANSFERT DU SCRA (Service de Contrôle de la Redevance Audiovisuelle)**

La DRFiP59 doit fournir 3 postes qui vont rejoindre la cellule de contrôle de Toulouse. Les postes restant sont rattachés au PCE de Lomme pour le contrôle des professionnels et les rares sollicitations possibles pour les particuliers. Les emplois transférés au PCE garderont la mission et la spécificité métier, même pour les futurs remplaçants. Les collègues ne suivront pas la mission et resteront à Lomme selon les mêmes règles de gestion que précédemment.



La méthode de droit commun sera le CSP par croisement de fichiers vendeurs de TV, abonnements internet,... Les PRC seront établies par Toulouse et le contentieux y sera renvoyé. Les accueils locaux ne devront pas les traiter.

Solidaires Finances Publiques a voté contre.

#### **4/ DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Un point avait été demandé lors d'un précédent CTL pour connaître la viabilité de ce service et les conditions de travail qui en résultent. Créé à effectif constant, ce service s'est retrouvé noyé par les affaires à traiter que ce soit des rescrits, conciliateurs, contentieux, gracieux, etc. Une fois de plus, ces services ont été sous-évalués en effectifs malgré nos avertissements. Lorsque les quantités atteignent une "masse critique", des ALD sont envoyés pour renforcer les services. Ainsi 2 postes seront créés au 1er septembre 2016. Il sera temps pour les collègues de pouvoir souffler un peu. Bien qu'il ne soit question apparemment, que d'un "problème d'organisation du travail"... il est "légitimement" demandé à l'agent d'être mieux organisé selon le Président. Qui est responsable du retard de traitement ? Chacun appréciera.

La hausse du nombre de contentieux oblige un traitement de masses qui a pour effet de prioriser les dossiers selon les enjeux financiers, la complexité juridique et leur ancienneté. Il faut classer les stocks pour éliminer les résiduels et traiter les prioritaires. La Direction compte sur un apurement naturel dans le temps puisqu'il y a beaucoup de demandes pour "presque rien" selon le Président. Actuellement, chaque agent a encore 200 dossiers à traiter sous le coude.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**La gestion de site de l'INM** par rapport à la fermeture des plateaux le soir. Encore un site où, malgré un rappel régulier des consignes sur les ouvertures/fermetures de services, les agents prennent la clé et font le tour des services de l'étage pour fermer les portes et n'enfermer personne.

La Direction a pris note et vérifiera.

**Sur la permanence de Lambersart**, nous avons interpellé la Direction sur les conditions d'exercice de la permanence (chauffage, humidité, temps perdu, trajet, ordre de mission, le maintien, etc). Une pétition des collègues sur ce que nous avons qualifié de Risque Psycho-Social a été faite. Le ras-le-bol des collègues est clairement exprimé. Vos élus ont aussi rappelé leur avis contre le maintien d'une permanence.

La réponse de la Direction est de renvoyer sur les collègues le travail de remontée des difficultés rencontrées. Ils doivent remplir le cahier hygiène et sécurité en ligne sur Ulysse59 pour relever toutes les doléances. C'est à eux de faire leurs demandes de remboursements de trajets depuis la création de la permanence même sans l'ordre de mission sur le tarif d'un ticket Transpole aller-retour. Or, nous avons indiqué que la plupart prennent leur véhicule pour de multiples raisons valables. La Direction a pris note et indiqué que la règle est d'utiliser les transports en commun. Aussi, un courrier a été adressé au Maire de Lambersart pour lui demander une modification du fonctionnement de la permanence et aller vers un fonctionnement comme à la Madeleine. A savoir, une prise de rendez-vous groupés sur une demi-journée par semaine.

**Sur les VTREC**, Solidaires Finances Publiques a interpellé la Direction sur le développement de cette expérimentation. En effet, 2 axes se profilent : un préconisé par la Centrale, à savoir le maintien du pôle VTREC à Lille avec un élargissement aux VTREC professionnels sur l'agglomération lilloise actuelle ; une autre axe souhaité par la DRFiP59 avec un élargissement à tout le département toujours pour les particuliers. L'étude est en cours à la Centrale.

**Concernant la TVA**, un transfert de tâches de la Direction des douanes vers la DRFiP concerne l'auto-liquidation (acquisition intracommunautaire) de la TVA pour les sociétés de bonne moralité. Celles-ci seraient donc sous le contrôle des SIE à travers les déclarations de TVA. La Direction a indiqué ne pas avoir d'élément concret pour l'instant.

Enfin, vos élus ont aussi dénoncé **le traitement des agents dont le poste est supprimé**. En effet, certains de ces collègues ont eu vent de devoir faire une fiche de vœux suite à la suppression de leur poste. Cela s'est fait 2 jours seulement avant la date limite de retour de ces fiches pour une mutation locale. De plus, l'avertissement s'est fait par téléphone.

